

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

INFORMATIONS

GUIDE DE RECHERCHE DE STAGE TERM SAPAT

A conserver par la famille

A rendre au Professeur Principal

A rendre à la Vie Scolaire

A rendre au secrétariat

Le cycle de formation bac pro comporte des périodes de stage obligatoires.

Pour la classe de terminale, les dates de stage sont :

- du 30 octobre au 25 novembre 2023 (⚠️ 1 semaine de stage a lieu sur les vacances scolaires)

ET – du 26 février au 9 mars 2024 (⚠️ 1 semaine de stage a lieu sur les vacances scolaires)

Les deux périodes de stages doivent se dérouler sur un même lieu, services aux personnes, de préférence dans une structure d'accueil et non à domicile.

Les structures de stage peuvent être :

- résidence autonomie, EHPAD.... pour des personnes âgées :
- IME, IMPro, IMP, ESAT, SAJ ... pour les personnes en situation de handicap
- crèche, multi accueil pour les enfants.

Les objectifs des périodes de formation en milieu professionnel sont de :

- Découvrir une nouvelle réalité professionnelle.
- S'insérer dans le milieu professionnel pour réaliser des activités spécifiques aux services aux personnes.
- Développer des compétences dans les domaines de la communication, de l'organisation et de la gestion d'activités.
- Comprendre et analyser l'organisation et le fonctionnement d'une équipe de travail.
- Rédiger un document écrit support d'une épreuve terminale orale du bac pro.

Pour trouver un stage, nous vous conseillons de réaliser les démarches le plus tôt possible, de demander autour de vous, de faire intervenir les relations, la famille ...

Après avoir trouvé un stage, faire remplir au maître de stage la convention. Lors de la réception

de la convention, vérifier que toutes les parties sont complétées et signées. Celle-ci doit ensuite être remise à l'enseignant tuteur de stage.

Au 5 septembre 2023, si la convention de stage n'est pas remise à l'enseignant tuteur, l'autorisation de sortie de l'élève sera levée jusqu'à réception de la convention de stage, dûment complétée et signée par toutes les parties.